

AVIS DE L'ARES

N° 2022-17 DU 28 SEPTEMBRE 2022

Conséquences de l'application de l'article 88 du décret « Paysage » : retraits et pertes d'habilitations, immunisations, demande de dérogation

Considérant l'article 88 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « Paysage ») ;

Considérant que les articles 21 1°, 3°, 4° et 88 du décret « Paysage » permettent à l'ARES d'émettre un avis afin de revoir les habilitations à organiser des cursus initiaux de premier et deuxième cycles et de bachelier de spécialisation en veillant à garantir un équilibre collectif et en évitant toute concurrence ou redondance ;

Considérant que l'article 88 § 2 et § 2bis, du décret « Paysage », définit les conditions de la perte d'habilitation à offrir des cycles d'études de type court, hors études de spécialisation, pour les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale ;

Considérant que l'article 88 § 2ter et § 2quater, du décret « Paysage », définit les exceptions à l'application des § 2 et § 2bis ;

Considérant que l'article 88 § 2ter alinéa 2, du décret « Paysage », permet aussi à l'ARES de proposer des exceptions dûment motivées aux § 2 et 2bis ;

Considérant que l'article 124/1 du décret « Paysage » permet à chaque étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur ayant décidé de supprimer des études menant à un grade académique particulier de pouvoir présenter au cours de deux années académiques successives les unités d'enseignement non acquises de son programme annuel dans lequel il était déjà inscrit ;

Considérant que l'article 8 de l'AGCF du 23 juin 2011 fixant les règles relatives aux habilitations octroyées aux établissements de l'enseignement de promotion sociale pour l'organisation des sections sanctionnées par les grades de bachelier, de spécialisation ou de master et par le brevet de l'enseignement supérieur fixe l'extinction du dossier pédagogique 3 ans après la perte d'habilitation ;

Considérant les données reçues du collège des commissaires et délégués du gouvernement concernant le nombre de diplômé·es des années académiques 2016-2017 à 2020-2021 dans les cursus organisés en HE et ESA concernés par l'application de l'article 88 du décret « Paysage » ;

Considérant les données reçues de la direction générale de l'enseignement supérieur tout au long de la vie et de la recherche (DGESVR) concernant le nombre d'inscrit·es aux UE déterminantes dans les cursus d'enseignement de promotion sociale des années académiques 2016-2017 à 2020-2021 concernés par l'article 88 du décret « Paysage » ;

Considérant la liste des fonctions en pénurie ou en tension telles que définies par les services régionaux de l'emploi ;

Considérant que la ChHEEPS en sa séance plénière du 1^{er} septembre 2022 a validé les conclusions présentées dans cet avis ;

Considérant le courrier de la HEPH Condorcet demandant la fermeture du bachelier en management de la logistique pour lequel une demande de dérogation avait été accordée par le gouvernement en 2021 ;

Considérant le courrier de la HEFF du 7 septembre 2022 demandant une nouvelle dérogation à la perte d'habilitation du bachelier : assistant de direction survenue en 2021 compte tenu de la liste des cursus menant à un métier en pénurie ;

L'ARES formule l'avis suivant à propos de l'application de l'article 88 du décret "Paysage" : retraits et pertes d'habilitations, immunisations, demande de dérogation.

AVIS

01. LISTE DES PERTES D'HABILITATION EN HE-ESA

HEPHC - Bachelier en management de la logistique (arrondissement n°53 – Mons) (annexe 1)

02. LISTE DES PERTES D'HABILITATION EN EPS

Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale (IEPSCF) Henri La Fontaine (Mons Borinage) - Bachelier en management du tourisme et des loisirs (arrondissement n°53 – Mons)

03. LISTE DES HABILITATIONS IMMUNISÉES PAR APPLICATION DU § 2TER

03.1 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR ORGANISÉES UNE SEULE FOIS PAR FORME D'ENSEIGNEMENT SUR LE TERRITOIRE D'UN PÔLE

03. 1.1 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR ORGANISÉES UNE SEULE FOIS PAR LES HAUTES ÉCOLES SUR LE TERRITOIRE D'UN PÔLE

HE2B - Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle (TTSI)

HEFF - Bachelier en arts du tissu

HEFF - Bachelier en sciences administratives et gestion publique

HEFF - Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition

HEL - Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée

HEL - Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition

HEL - Bachelier en sciences administratives et gestion publique

HELB Prigogine - Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie

HELdB - Bachelier en architecture des jardins et du paysage

HELdB - Bachelier en gestion de l'environnement urbain

HELdB - Bachelier : assistant de direction

HELHa - Bachelier en chimie, orientation environnement

HELHa - Bachelier en relations publiques

HEPH Condorcet - Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion horticoles

HEPH Condorcet - Bachelier en agronomie, orientation agronomie des régions chaudes

HEPH Condorcet - Bachelier en chimie, orientation biochimie

HEPH Condorcet - Bachelier en aérotechnique, orientation en avionique

HEPH Condorcet - Bachelier en aérotechnique, orientation en construction aéronautique

HEPN - Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies

HERS - Bachelier en électromécanique orientation climatisation et techniques du froid

03. 1.2 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR ORGANISÉES UNE SEULE FOIS PAR LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS SUR LE TERRITOIRE D'UN PÔLE

Conservatoire royal de Liège - Bachelier en musique : formation musicale

IMEP - Bachelier en musique : formation musicale

INSAS - Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : image

INSAS - Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : son

INSAS - Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : montage et scripte

LE 75 - Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images plurielles imprimées

LE 75 - Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture

Saint-Luc Liège - Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace: sculpture

Saint-Luc Tournai - Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme de mode

03.1.3 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR ORGANISÉES UNE SEULE FOIS PAR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROMOTION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE D'UN PÔLE

Ateliers Saint-Luc - Bachelier en stylisme de mode

EAFc Uccle - Gradué Géomètre - expert immobilier

IRAM Promotion Sociale - Gradué Géomètre - expert immobilier

Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine - Bachelier : conseiller conjugal et familial

Institut Provincial supérieur Henri LA Fontaine - Bachelier en publicité

IEPSCF Colfontaine - Bachelier en électromécanique - orientation : climatisation et technicien du froid

Cours de promotion sociale Saint-Luc - Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace, orientation création d'intérieur

Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing - Bachelier en techniques infographiques, orientation techniques infographiques

École industrielle et commerciale de la ville de Namur - Bachelier en chimie - orientation: chimie appliquée

03.2 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR COORGANISÉES EN CODIPLOMATION

HEH - Bachelier en biotechnique (avec HEPHC)

EAFc Jean Meunier - Bachelier : sales account manager (avec IEPSCF Hauts pays et IEPSCF Colfontaine)

École supérieure des affaires – Bachelier en sciences administratives et gestion publique (avec l'Institut provincial de formation sociale)

03.3 / ÉTUDES IMMUNISÉES, CAR MENANT À DES FONCTIONS EN PÉNURIE

HECh - Bachelier en gestion hôtelière, orientation management

HEH - Bachelier en électronique orientation électronique appliquée

HEL - Bachelier en chimie, orientation environnement

HELHa - Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle

HELHa - Bachelier en gestion hôtelière, orientation management

HEPH Condorcet - Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée

HEPH Condorcet - Bachelier en chimie, orientation biotechnologie

HEPHC - Bachelier en gestion hôtelière, orientation management

HEPL - Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles

HERS - Bachelier en chimie orientation environnement

EAFC Evere - Bachelier en informatique de gestion

Institut Reine Astrid (IRAM) - Bachelier en automatisation

Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine - Bachelier en assurances et gestion du risque

Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine - Bachelier en chimie, orientation biotechnologie

Institut Provincial supérieur Henri La Fontaine – Bachelier en comptabilité

Institut provincial des arts et métiers du Centre - Bachelier en informatique de gestion

IEPSCF Péruwelz - Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance

IEPSCF Tournai, Antoing, Templeuve - Bachelier en comptabilité

Institut de technologie - Enseignement de promotion sociale - Bachelier en informatique et système, orientation informatique industrielle

École de commerce et d'informatique - Enseignement de promotion sociale - Bachelier en informatique de gestion

IPEPS Verviers orientation technologique - Bachelier en informatique de gestion

EAFC Famenne Ardenne - Bachelier en informatique de gestion

EICVN (école industrielle et commerciale de la ville de Namur) - Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique

École pratique des hautes études commerciales (EPHEC) - Bachelier en assurances et gestion du risque

04. LISTE DES MOTIVATIONS INTRODUITES AUPRÈS DE L'ARES POUR BÉNÉFICIER D'UNE EXCEPTION À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 88 § 2 ET § 2BIS

HEFF - Bachelier : assistant de direction (arrondissement n°21 – Bruxelles) (annexe 2)

05. CORRECTIONS À APPORTER AUX ANNEXES DU DÉCRET “PAYSAGE”

Lors de cet exercice, l'administration de l'ARES s'est rendu compte que des habilitations organisées en codiplomation en EPS étaient également reprises à l'annexe VI du décret "Paysage" (qui ne reprend que des habilitations pour un seul EES). Les doublons identifiés sont les suivants :

- » bachelier : assistant social organisé en codiplomation par l'EAFC Hauts-Pays, l'IEPSCF Colfontaine, l'EAFC Jean Meunier et l'IEPSCF Frameries ainsi que la HEH sur l'arrondissement n°52 – Charleroi. Les 4 EES de promotion sociale disposent chacun également d'une habilitation « seule » dans l'arrondissement n°52 ;
- » bachelier : assistant social organisé en codiplomation par le CPSE (Cours pour éducateurs en fonction), l'IPESPS de Seraing et École de Commerce et d'Informatique (ECI) sur l'arrondissement n°62 – Liège. Le CPSE dispose également d'une habilitation « seul » dans l'arrondissement n°62 ;
- » bachelier en psychomotricité organisé en codiplomation par le centre d'enseignement supérieur pour adultes de Roux et la Helha sur l'arrondissement n°52 – Charleroi. Le centre d'enseignement supérieur pour adultes de Roux dispose également d'une habilitation « seul » dans l'arrondissement n°52.

Il est proposé de corriger ces doublons en supprimant les 6 habilitations « seules » citées ci-dessus.

Lors de l'exercice précédent, certains cursus ont perdu leur habilitation sous une ancienne dénomination et la perte d'habilitation ne s'est pas reportée sur le nouvel intitulé.

Il s'agit du :

- » bachelier en optométrie organisé par l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Herstal (anciennement bachelier en optique-optométrie) ;
- » bachelier en assurances et gestion du risque organisé par :
 - » l'Institut supérieur Plus Oultre,
 - » l'IEPSCF Wallonie-Picarde,
 - » l'Université du travail - Institut d'enseignement technique commercial.

Il est proposé de tenir compte de la modification du cursus et supprimer les 4 habilitations citées ci-dessus.

06. NOTE POSTLIMINAIRE DEMANDANT UN AVIS DU GOUVERNEMENT

06.1 / PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 88 CONCERNANT L'EXCEPTION POUR LES CURSUS MENANT À UN MÉTIER EN PÉNURIE

Lors de l'exercice de cette année, les établissements ont été confrontés à une problématique de métier déclaré en 2020 en pénurie, ne l'étant plus en 2021 et apparaissant à nouveau dans la liste en 2022. Il s'agissait de la gestion hôtelière. Les établissements perdant leur habilitation dans ce cadre souhaitaient donc, en 2021, introduire une demande de dérogation auprès du gouvernement. Ces demandes ont été jugées inutiles en septembre 2022 après la parution de la liste des cursus menant à une fonction en pénurie par ACTIRIS.

L'ARES a validé, suite à l'expérience de cette année et au constat de l'instabilité générée par l'application du critère permettant d'octroyer une exception annuelle sur base de l'inscription dans la liste des cursus menant à des métiers en pénurie, une suggestion d'ajout dans l'article 88 § 2ter. Il est demandé que l'exception concernant les cursus menant à des métiers en pénurie soit examinée sur les trois dernières années au moment de l'analyse des données. Ainsi un métier sera considéré comme n'étant plus en pénurie s'il ne l'est plus depuis trois années consécutives, ceci afin d'éviter des fermetures anticipées par rapport à une liste qui peut fluctuer d'année en année.

ANNEXE 1

COURRIER ÉMANANT DE LA HEPHC

RE: article 88 management de la logistique

1 message

Axelle LEROY <axelle.leroy@condorcet.be>
À : Laurence Vincent <laurence.vincent@ares-ac.be>

21 avril 2022 à 15:24

Bonjour Laurence,

Nous avons effectivement demandé une exception pour le bachelier en management de la logistique en argumentant la délocalisation de Mons à Tournai. Mais comme la procédure d'habilitation ne s'est pas poursuivie, nous n'avons pas d'autres choix que d'abandonner cette habilitation « dormante ».

Bien à toi

Axelle

**Dr Axelle Leroy, PhD****Directrice Présidente**

Haute Ecole Provinciale de Hainaut – Condorcet

Prof. ULB

+32 (0) 479262845

Digues de Cuesmes, 29

7000 Mons



ANNEXE 2

**COURRIER D'EXCEPTION MOTIVÉE
ÉMANANT DE LA HEFF**

Haute Ecole Francisco Ferrer

Départements arts appliqués, économique et social, technique, pédagogique, et paramédicale.

Bruxelles, le 7 septembre 2022

À l'attention de l'administration de l'ARES

Bachelier : Assistant de direction - modification de l'intitulé et liste des métiers en pénurie

Chère Madame,
Cher Monsieur,

En suivi de l'application de l'article 88 §2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le Paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, le Conseil d'administration de l'ARES a acté la perte de l'habilitation à organiser le cycle d'études de bachelier : Assistant de direction pour la Haute École Francisco Ferrer.

Lors de la réunion de la Chambre des Hautes Écoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale du 1^{er} septembre 2022, le dossier relatif au changement de l'habilitation mentionné ci-dessus a été examiné. À cette occasion, l'administration de l'ARES a par ailleurs expliqué que cette formation devrait prochainement être considérée comme préparant à une fonction en pénurie ou en tension telle que définie par les services régionaux de l'emploi.

Cet élément nouveau s'inscrit pleinement dans la ligne de la réflexion menée au sein de la Haute École Francisco Ferrer lors des deux dernières années académiques et rejoint les conclusions du rapport rendu par l'IBEFE où « assistant de direction » est considéré comme un métier pour lequel les formations professionnalisantes doivent être maintenues et le fait qu'Actiris listait en 2019 « office manager » comme métier en pénurie (ces profils mobilisent des compétences très proches, parfois identiques).



Rue de la Fontaine 4
1000 Bruxelles
Tél. : +32(2) 279 58 10
Fax : +21(2) 279 58 29
www.he-ferrer.eu



Dans ce contexte, les autorités de la Haute École Francisco Ferrer souhaitent par la présente vous adresser la demande de porter auprès de qui de droit la demande de reconsidérer la perte d'habilitation actée précédemment et de récupérer de ce fait l'habilitation à organiser le cycle d'études de bachelier : Assistant de direction.

Je reste à votre disposition pour toute question à ce sujet et vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

Régine CALLOENS
Directrice-Présidente